



Mémoire déposé auprès de

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

relativement au projet de

PPU du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES
DU QUÉBEC (AAPQ)

Novembre 2012

4655, rue De Lorimier
Montréal (Québec)
Canada H2h 2B4

T 514 990-7731
info@aapq.org
www.aapq.org

ASSOCIATION DES
ARCHITECTES PAYSAGISTES
DU QUÉBEC



Présentation de l'Association des architectes paysagistes du Québec

Créée en 1965, l'Association des architectes paysagistes du Québec a pour mission la promotion de l'architecture de paysage et la valorisation du paysage en milieu naturel et construit. L'objectif principal de l'AAPQ est de voir à la protection et à la sécurité du public en réglementant la profession de ses membres, en attestant l'expertise de ses membres et en faisant appliquer son code de déontologie.

L'AAPQ est une corporation professionnelle constituante de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC / CSLA) et de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP / IFLA). Forte de ses 516 membres, l'AAPQ a développé de solides partenariats interprofessionnels avec la Fédération de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), la Conférence interprofessionnelle du design (CIDQ) et Mission Design afin de promouvoir l'architecture de paysage dans l'ensemble des projets de paysage qui se réalisent chaque année au Québec.

Depuis plus de 40 ans, des cohortes de professionnels formés au niveau universitaire (baccalauréat et maîtrise spécialisés en architecture de paysage) contribuent à faire émerger une meilleure compréhension de la question du paysage dans ses diverses sphères d'application et à intégrer une «culture des paysages» aux pratiques d'aménagement et développement du territoire et à augmenter la qualité du design des projets d'aménagement résidentiel, commercial, institutionnel et public (parcs et espaces verts).

Au carrefour de l'aménagement et du design, l'architecture de paysage est une spécialité professionnelle intervenant sur les espaces extérieurs. Du plus petit jardin résidentiel à la planification d'une région entière, l'architecture de paysage fait appel à la sensibilité, la compétence technique et la créativité pour le bien-être de la collectivité. En répondant aux besoins (social, économique et environnemental) de la population l'architecture de paysage est un acteur de premier plan dans le développement durable.

Consultation publique sur le programme particulier d'urbanisme du Quartier latin de la ville de Montréal

L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) est heureuse d'avoir l'opportunité d'apporter sa contribution à la consultation publique portant sur le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier Latin.

Dans un premier temps, l'AAPQ tient à souligner la qualité de la démarche et de la réflexion sur le PPU et tient particulièrement à manifester son appui aux objectifs ambitieux et innovateurs de la vision proposée et présentée dans le document d'information.

Vivre, Apprendre, Créer et Se divertir constitue un titre évocateur qui sous-tend bien la vision du PPU. Sous ce thème, le document aborde différentes dimensions du Quartier Latin et apporte un éclairage particulier sur différents aspects de la vie du quartier en mettant l'accent notamment sur le désir de proposer un plan d'action axé entre autres sur la créativité et l'innovation des actions proposées.

À cet égard, il nous apparaît que l'objectif est atteint de façon générale et des moyens précis sont évoqués lesquels couvrent l'ensemble des aspects de la vie urbaine du quartier.

Des enjeux incontournables

L'objectif du présent mémoire vise à souligner deux enjeux importants concernant l'aménagement urbain qui sont pris en compte d'une façon indirecte dans le document, mais pour lesquels, à notre avis il y aurait avantage à pousser plus loin la réflexion.

Ces deux enjeux concernent **l'augmentation et la diversification de l'activité humaine sur un espace public relativement restreint** ainsi que **l'adaptation de l'aménagement urbain aux changements climatiques** particulièrement en ce qui a trait aux îlots de chaleur.

Nous notons au cours des dernières décennies, un accroissement des types et des formes d'activités humaines dans la ville qui se manifeste par une multiplicité d'interventions sur le domaine public, particulièrement sur les rues, afin de permettre à ces activités de se tenir dans l'espace public non bâti. L'implantation de pistes cyclables et de terrasses est un exemple commun. À cela s'ajoute le désir d'implanter de nouveaux types de mobilier urbain, des arbres, des éléments distinctifs comme des œuvres d'art. De plus, notre société tend, à juste titre, à favoriser les déplacements piétonniers et à améliorer le paysage urbain de façon à rendre l'expérience de vie dans le milieu urbain plus enrichissante.

Le document soumis à la consultation fait largement écho à cette dernière préoccupation et souligne bien la volonté de promouvoir un cadre de vie et une expérience distinctive.

Le maillon faible d'une bonne idée

La plupart des activités humaines autres que celles liées aux déplacements en véhicule sont malheureusement confinées sur des trottoirs relativement étroits. L'un des principaux défis des aménagistes consiste à trouver des solutions innovantes permettant la mixité des usages sur les trottoirs.

Il y a cependant une limite à la mixité des usages et à la croissance du type d'occupation des trottoirs.

Pour accroître le nombre d'activités, la Ville a recourt à des moyens temporaires qui consistent à interdire la circulation automobile dans les rues. Ces courtes périodes de piétonisation sont souhaitables, mais n'apportent qu'une solution saisonnière.

Tôt ou tard, la Ville devra innover et trouver d'autres solutions plus permanentes afin d'accroître l'espace public dédié aux activités humaines autres que les déplacements automobiles. Or, le seul espace existant sur le domaine public qui n'est pas utilisé par une activité humaine comprend les bandes de stationnements sur rue. Le stationnement sur rue s'apparente davantage à une fonction "d'entreposage" temporaire d'un bien privé.

4

Pour un aménagement créatif et contemporain de l'espace public et privé

L'une des orientations principales du PPU concerne la créativité et l'innovation et cette orientation est largement portée dans le document par les actions proposées dans le domaine culturel, patrimonial et architectural du cadre bâti. Cependant, il nous apparaît que les solutions proposées à l'égard de l'aménagement urbain, tant dans l'espace public que l'espace privé, nous apparaissent plutôt conventionnelles.

Aussi, considérant les orientations visant à promouvoir dans le quartier une image d'innovation et de créativité et considérant aussi le désir de transformer le Quartier Latin en un milieu de vie distinctif, il nous apparaît approprié que la Ville commence une réflexion plus large sur l'occupation de l'espace public et propose des solutions innovantes pour le Quartier Latin en tentant de trouver des solutions différentes au

stationnement automobile. L'espace ainsi dégagé, près de 15 à 20% de l'espace public sur rue, permettrait de définir de nouvelles configurations aux rues et de transformer de manière radicale le paysage urbain, le rendant ainsi encore plus distinctif.

Plusieurs villes ont déjà, et depuis longtemps, fait cette réflexion et ont trouvé des solutions qui n'ont jamais été évaluées d'une façon sérieuse à Montréal.

Nous recommandons donc :

- que la Ville de Montréal prenne un parti pris non équivoque pour la piétonisation de l'espace public sur certaines rues et ce sans pour autant en modifier la capacité de déplacement automobile. L'activité humaine et le maintien de la qualité de vie au centre-ville demeurerait ainsi au cœur des préoccupations d'aménagement du Quartier Latin.

L'adaptation aux changements climatiques

Le second enjeu sur lequel nous désirons attirer votre attention concerne les impacts des changements climatiques qui se manifestent principalement par l'augmentation de la fréquence de pluies diluviennes et par la croissance des îlots de chaleurs. Sans entrer dans le détail, il est important de mentionner que la Ville devra revoir ses façons d'aménager la ville de manière à permettre une meilleure percolation de l'eau dans le sol dans les lieux publics et d'accroître la canopée sur la Ville. La Ville s'est d'ailleurs dotée récemment d'un Plan d'action canopée.

Le désir de la Ville de se conformer aux politiques en vigueur est évoqué dans le document et certaines actions sont énoncées à cet effet. Cependant, ces actions sont davantage accessoires et pour le moins timides. Ainsi, l'emphase est surtout mise sur les actions à privilégier en matière d'activités culturelles et en matière de qualité architecturale. À cet effet, le plan d'action prévoit même différentes formes de soutien au domaine privé que ce soit des partenariats ou des programmes incitatifs.

En fait, toute la vision du Quartier Latin repose principalement sur le caractère distinctif de l'activité humaine et le cadre bâti. L'espace libre, qu'il soit public ou privé est évoqué de manière secondaire et les actions proposées y sont de manière générale assez traditionnelles. Cependant, les aménagements urbains prévus constituent des déboursés importants et seront construits pour plusieurs décennies. Ce programme intensif de travaux en aménagement urbain constitue une opportunité pour ajuster l'aménagement de la Ville aux nouvelles réalités. Aussi il nous apparaît

essentiel que l'aménagement tienne compte de ces nouveaux enjeux et un tel objectif devrait même à notre avis se retrouver dans les objectifs principaux au début du document.

Il nous apparaît aussi important de revenir sur l'une des orientations principales du document qui consiste à faire du Quartier Latin un quartier distinctif. À notre avis, le caractère distinctif d'un quartier n'est pas uniquement dû au type d'activité qu'on y retrouve et à sa qualité architecturale. La qualité de l'expérience humaine tient autant à la nature de l'activité, à leurs caractères festifs qu'à la qualité du paysage urbain et de l'espace libre sur lequel se tiennent ces activités.

Il nous apparaît donc primordial de :

- renforcer, dans le document, la vision de l'aménagement urbain, public et privé de manière à faire évoluer le paysage du quartier dans le sens de l'orientation qui consiste à créer un quartier distinctif.
- que soit envisagée la possibilité d'établir une forme de partenariat avec les propriétaires sur certains axes de manière à promouvoir les objectifs du PPU et à trouver des moyens innovateurs d'améliorer les espaces privés conformément aux objectifs du plan.

6

À cet égard, il nous apparaît également souhaitable que cette vision s'applique avec autant de force au paysage urbain. Cette vision devrait également être sous-tendue par des moyens permettant aux propriétaires privés d'agir sur leur propriété à l'exemple de ce qui est proposé pour améliorer le cadre architectural. Cette vision devrait aussi s'inscrire dans la volonté de soutenir l'esprit créatif du PPU.

En conclusion, l'AAPQ considère que l'excellent travail accompli dans l'élaboration du PPU pourrait être bonifié dans le sens des orientations déjà énoncées en ajoutant un objectif principal portant sur l'innovation en matière d'aménagement urbain. Ce nouvel objectif permettrait d'explorer de nouvelles avenues en matière de configuration des rues et des trottoirs et de mettre l'accent sur la qualité du paysage urbain comme moyen pour contribuer à la définition du caractère distinctif du Quartier Latin.

De plus, l'insertion d'un tel objectif dans les objectifs principaux du PPU aurait le mérite de rappeler l'importance d'atteindre de nouveaux standards en matière d'aménagement urbain, tant sur le domaine public que privé, à tous les intervenants qui se succéderont pour réaliser le plan d'action au cours de la prochaine décennie.